

Modalités d'inscription

Vous souhaitez que votre enfant suive ses études au collège PIC LA SALLE. Nous vous remercions de la confiance que vous exprimez ainsi à notre établissement et de l'intérêt que vous portez à notre Projet Educatif.

L'admission et l'inscription se déroulent en trois étapes :

1^{er} ETAPE : LA CANDIDATURE : vous venez chercher le *dossier de candidature* à l'accueil de l'établissement ou vous le téléchargez sur le site. Nous pouvons aussi vous l'adresser par mail).

Vous nous faites parvenir sans tarder ce dossier dûment complété soit par courrier, soit en le déposant à l'accueil de l'établissement.

-Date de début de dépôt des candidatures 6^{ème} : 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours.

-Date de début de dépôt des candidatures 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : 15 janvier de l'année scolaire en cours.

Un rendez-vous est pris et le jeune et ses parents sont reçus soit par la coordinatrice de niveau soit par le chef d'établissement.

2^{ème} ETAPE : L'ADMISSION : A l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement ou l'une des coordinatrices, 3 cas peuvent se présenter :

- Le projet de la famille, de l'élève candidat et notre projet éducatif s'accordent : l'admission est alors prononcée et le *dossier de scolarisation* (à nous retourner complet, accompagné des documents requis, dans les 15 jours qui suivent) vous est remis.
- Le projet de la famille, de l'élève candidat et le nôtre se rencontrent mais un délai s'impose pour que l'élève candidat fasse ses preuves.
- Le projet de la famille, de l'élève candidat et le nôtre manquent de points communs : l'admission ne peut pas être prononcée.

3^{ème} ETAPE : L'INSCRIPTION : Vous avez présenté la candidature de votre enfant (étape 1), son admission vous a été notifiée (étape 2), il reste maintenant à nous engager mutuellement.

Vous vous engagez :

- En complétant le dossier de scolarisation qui vous sera remis lors du rendez-vous et en y joignant toutes les pièces demandées, (*)
- En versant un acompte de 240 euros (dont 65 euros de caution pour les livres prêtés tout au long de la scolarité). Tout mode de règlement est accepté, toutefois si vous réglez par chèque, merci d'indiquer au dos le nom, prénom et niveau de classe de votre enfant
- En signant le contrat de scolarisation.

Nous nous engageons à l'inscrire définitivement dès réception de :

- Ce dossier de scolarisation complet et signé
- L'avis du conseil de classe notifiant le passage en classe supérieure
- L'exeat de l'établissement actuel.

A votre disposition pour tout complément d'information au 04 67 49 81 50

(*) *Contrat de scolarisation signé, coupon acceptant le règlement financier signé, autorisation de prélèvement et RIB, document relatif au droit à l'image signé, document relatif à l'adhésion à La Salle liens international et cotisation A.P.E.L. signé, 2 photos d'identité de l'enfant, 3 timbres au tarif en vigueur, copie du carnet de vaccination, du livret de famille, de la carte vitale ou son attestation, en cas de séparation lettre de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant au PIC LA SALLE.*